



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4249

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité IMAGINOVE - Attribution d'une subvention à la société HIKOB pour son programme de recherche et développement (R&D) SMACS

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013**Délibération n° 2013-4249**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité IMAGINOVE - Attribution d'une subvention à la société HIKOB pour son programme de recherche et développement (R&D) SMACS**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La filière de l'image est très représentée en Rhône-Alpes et constitue l'un des 3 pôles d'excellence de la politique d'innovation de la Communauté urbaine de Lyon : 650 entreprises, 23 laboratoires de recherche, 28 formations liées à l'image, ainsi que des événements internationaux de référence tels que le Marché et le Festival du film d'animation d'Annecy, Cartoon Movie, le Serious Game Expo, etc.

Cette filière est portée par Imaginove, le pôle de compétitivité des filières de l'image en mouvement (jeu vidéo, cinéma audiovisuel, animation et multimédia) créé par Citia, Images Rhône-Alpes et Lyon Game. Imaginove fédère 150 entreprises rhônalpines autour d'un objectif commun : développer les synergies entre les filières de l'image en mouvement en favorisant l'anticipation et en stimulant l'innovation des professionnels. Les filières visées sont celles du jeu vidéo, du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia, implantées sur le territoire de la région Rhône-Alpes.

L'association Imaginove a pour objet le développement de services pour les entreprises, les établissements de recherche et d'enseignement supérieur spécialisés dans la création, la production et la diffusion de contenus. Elle a, notamment, pour mission d'être un accélérateur du développement économique de ses adhérents, de projets de recherche et développement (R&D), de développement commercial, notamment à l'international, de formation et de recrutements, d'innovation au sens large, et d'attractivité du territoire de Rhône-Alpes.

En favorisant la convergence entre ses différentes filières, Imaginove a pour ambition de devenir d'ici 5 ans la référence européenne en matière de fabrication et de diffusion de contenus plurimédias.

Par délibérations du 11 mai 2009 et du 21 octobre 2013, et en application du contrat de performance délibéré, le Conseil de communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de R&D des 5 pôles de compétitivité qu'il soutient et a voté l'individualisation d'une nouvelle autorisation de programme à hauteur de 750 000 €.

Deux fois par an, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une sélection par l'Etat. Les projets retenus donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat dans laquelle chaque financeur définit son niveau d'intervention.

Un nouveaux projet de R&D, labellisé par Imaginove et soumis dans le cadre du 16° appel à projets du Fonds unique interministériel (FUI), a été retenu officiellement par l'Etat et la Communauté urbaine souhaite apporter son soutien.

a) - Le projet SMACS

A l'ère du numérique, des technologies sans fil et de l'acquisition de données, le développement de capteurs dits "intelligents" et autonomes devient un enjeu majeur tant pour les entreprises que pour les collectivités et, en particulier, dans le cadre de la "ville intelligente". Ces technologies doivent offrir des performances liées à l'autonomie ainsi qu'à l'intelligence individuelle et collective des réseaux de capteurs.

Les systèmes de collecte issus de réseaux de capteurs présentent de nombreuses contraintes bridant leur efficacité et leurs usages. La mobilité des réseaux de capteurs est principalement soumise à une contrainte énergétique.

Le projet SMACS, présenté par le pôle Cap Digital et co-labelisé par le pôle Imaginove, vise le développement d'une nouvelle génération de réseau de capteurs intelligents (individuellement et collectivement), énergétiquement autonomes, paramétrables et personnalisables à distance. Cette nouvelle technologie sera validée dans un premier temps dans le cadre complexe de grands événements sportifs afin de démontrer son applicabilité à d'autres domaines comme la ville numérique (gestion de trafic), la protection civile (prévention des risques naturels), etc.

Le projet SMACS vise le développement d'un réseau de capteurs innovant qui sera à l'origine de nouveaux flux de données interprétables pour enrichir les connaissances sur des systèmes complexes dans de nombreux domaines : santé, sport, sciences, géologie, protection civile, militaire, environnement, agronomie, etc.

Les partenaires du projet sont Euro Media France (société parisienne spécialisée dans la création de contenu audiovisuel), le laboratoire CITI (spécialisé dans l'étude des moyens de communications) et la petite et moyenne entreprise (PME) lyonnaise HIKOB (spécialisée dans le développement de capteurs).

Retombées attendues pour les entreprises et le territoire

L'acquisition et la transmission de données sont présentes dans de nombreux secteurs d'activités. Ce projet ambitionne le développement d'une solution technique qui sera, dans un premier temps, testée et appliquée dans la retransmission d'événements sportifs. Le marché mondial de la production de contenus audiovisuels a été estimé à 60 milliards d'euros en 2004. Ce marché justifie à lui seul l'intérêt d'un tel investissement pour les partenaires du projet.

Cette première application permettra de cibler un marché en constante évolution et nécessitant de nouvelles technologies et innovations : le marché de l'accessoirisation des sportifs et de leur matériel de sport, estimé à 9,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires avec une croissance de 5 %.

Néanmoins, ces marchés ne sont pas les seuls visés par le consortium. SMACS présente une ambition claire en termes de développement de nouvelles technologies facilement transférables et adaptables à de nombreux secteurs d'activités. Ainsi, SMACS permettra d'exploiter de nouveaux secteurs d'activités et ainsi toucher de nouveaux marchés.

Les retombées d'un tel projet seront d'autant plus importantes que l'adaptation des technologies à un usage singulier nécessitera peu d'investissements additionnels.

Ce projet impactera également l'ensemble des acteurs gravitant autour des partenaires puisque la majorité des opérations de production seront sous-traitées à des entreprises françaises présentes en régions Île de France et en Rhône-Alpes.

A elle seule, la société lyonnaise HIKOB prévoit un chiffre d'affaires (entre 2016 et 2019) de 900 000 € sur le marché des capteurs pour le sport et de 1 200 000 € sur le marché des réseaux de capteurs intelligents. Elle prévoit également le recrutement de 4 personnes grâce au projet.

Le projet, d'une durée de 3 ans, présente un budget s'élevant à 1 635 348,72 €, dont 765 334,47 € sont financés par le FUI et les collectivités territoriales partenaires selon le tableau suivant :

b) - Plan de financement du projet SMACS

Partenaires	Ville	Assiette (en €)	Taux (%)	Subvention demandée	Fonds unique interministériel (FUI) et autres partenaires (en €)	Région Rhône- Alpes (en €)	Commu- nauté urbaine de Lyon (en €)
Euromedia France	Paris	783 710,00	30	235 113,00	235 113,00		
Hikob	Lyon	584 395,00	45	262 977,75		131 000	131 000
Institut national des sciences appliquées (INSA) LYON	Lyon	267 243,72	100	267 243,72	267 243,72		
Total		1 635 348,72		765 334,47	502 356,72	131 000	131 000

Ces montants sont donnés à titre indicatif.

Les modalités d'intervention de la Communauté urbaine de Lyon

La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet SMACS, en apportant une subvention de 131 000 € au profit de la société HIKOB, selon les modalités définies dans la convention-cadre et la convention de subvention faisant l'objet du présent rapport.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement des projets ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement pour soutenir le projet de recherche et développement (R&D) SMACS relatif au pôle de compétitivité Imaginove pour la période 2013-2016 d'un montant de 131 000 € au profit de la société HIKOB dans le cadre de sa participation au projet SMACS,

b) - la convention-cadre à signer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires de ce projet portant sur leurs engagements respectifs sur la période 2013-2016,

c) - la convention de subvention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la société HIKOB définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisé sur l'opération n° 0P02O2794 le 21 octobre 2013.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014, 2015, 2016 et 2017 - compte 20421 - fonction 90 - opération n° 0P02O2794, selon l'échéancier suivant :

- 39 300 € en 2014,
- 32 750 € en 2015,
- 32 750 € en 2016,
- et 26 200 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.